

États financiers du

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds, déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste de n'offre à elle.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;



Page 4

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.M.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 mars 2025

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de la situation financière

31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
ACTIFS		
Actifs courants		
Placements détenus (coût : 770 403 452 \$ – 2023 : 843 245 265 \$) (note 8)	791 506 449	\$ 849 138 188
Profit latent sur les contrats de change à terme (note 8)	–	907 064
Profit latent sur les contrats à terme standardisés (note 8)	865 220	1 803 521
Profit latent sur les swaps sur défaillance de crédit (note 8)	653 449	–
Souscriptions à recevoir	448 773	203 104
Montant à recevoir du courtier (note 3)	4 405 147	6 859 219
Intérêts et dividendes à recevoir	7 185 294	6 381 325
Remboursement des charges à recevoir (note 5)	84 343	84 343
Charges payées d'avance	6 838	–
	<u>805 155 513</u>	<u>865 376 764</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Placements vendus à découvert (produit : 376 672 728 \$ – 2023 : 429 875 215 \$) (note 8)	385 347 028	437 223 997
Perte latente sur les contrats de change à terme (note 8)	1 054 526	–
Montant à payer au courtier (note 3)	9 542 643	124 129 688
Créditeurs et charges à payer	89 523	90 480
Intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	1 999 017	1 992 889
Frais de gestion à payer (note 5)	207 389	176 380
Rachats à payer	90 869	137 831
Distributions à payer	6 082 926	1 736 724
	<u>404 413 921</u>	<u>565 487 989</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>400 741 592</u>	<u>\$ 299 888 775</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	21 353 912	\$ 15 680 859
Série F	359 440 166	222 115 002
Série FF	19 417 400	20 284 182
Série I	530 114	41 808 732
	<u>400 741 592</u>	<u>\$ 299 888 775</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)		
Série A	220 302	163 605
Série F	3 584 671	2 234 612
Série FF	197 377	205 963
Série I	8 469	436 688
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	96,93	\$ 95,85
Série F	100,27	99,40
Série FF	98,38	98,48
Série I	62,59	95,74

Approuvé pour le compte du Fonds par le fiduciaire et gestionnaire,
Algonquin Capital Corporation :



Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Produits		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	35 596 121	\$ 21 850 382
Revenu de dividendes	452 384	247 800
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	4 534 264	(1 329 246)
Perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	(608 958)	(80 589)
Perte nette réalisée sur les contrats à terme standardisés	(191 088)	(3 015 391)
Variation nette (de la perte latente) du profit latent sur les contrats de change à terme	(1 961 591)	704 613
Variation nette de la plus-value latente des placements	13 885 458	12 424 486
Variation nette (de la perte latente) du profit latent sur les contrats à terme standardisés	(938 301)	2 051 497
Variation nette du profit latent sur les swaps	38 963	-
Autres produits	-	33 224
	<u>50 807 252</u>	<u>32 886 776</u>
Charges		
Intérêts et frais d'emprunt	14 930 022	7 552 831
Frais de gestion (note 5)	3 428 005	1 957 427
Frais d'exploitation	440 825	331 971
Frais d'audit et de comptabilité	69 688	87 336
Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	25 686	10 816
Honoraires du comité d'examen indépendant	11 199	(9 046)
Honoraires juridiques	-	(26 342)
	<u>18 905 425</u>	<u>9 904 993</u>
Charges remboursées par le gestionnaire (note 5)	-	(29 338)
	<u>18 905 425</u>	<u>9 875 655</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>31 901 827</u>	<u>\$ 23 011 121</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	1 502 008	\$ 1 056 182
Série F	28 432 621	16 339 948
Série FF	1 948 067	2 109 887
Série I	19 131	3 505 104
	<u>31 901 827</u>	<u>\$ 23 011 121</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 9)		
Série A	8,98	\$ 12,65
Série F	9,89	9,79
Série FF	9,94	9,22
Série I	0,31	9,26

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2024								
Série A	15 680 859 \$	12 827 226 \$	(2 216 775) \$	(5 967 509) \$	(1 474 292) \$	1 002 395 \$	1 502 008 \$	21 353 912 \$
Série F	222 115 002	186 697 483	(76 238 825)	5 967 509	(28 331 197)	20 797 573	28 432 621	359 440 166
Série FF	20 284 182	–	(2 300 084)	–	(1 925 671)	1 410 906	1 948 067	19 417 400
Série I	41 808 732	–	(41 297 749)	–	(223 972)	223 972	19 131	530 114
	<u>299 888 775 \$</u>	<u>199 524 709 \$</u>	<u>(122 053 433) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(31 955 132) \$</u>	<u>23 434 846 \$</u>	<u>31 901 827 \$</u>	<u>400 741 592 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2023								
Série A	3 261 036 \$	14 913 325 \$	(763 832) \$	(2 539 793) \$	(849 175) \$	603 116 \$	1 056 182 \$	15 680 859 \$
Série F	112 089 527	123 661 701	(29 700 035)	2 539 793	(11 384 343)	8 568 411	16 339 948	222 115 002
Série FF	24 369 816	–	(5 926 417)	–	(1 067 029)	797 925	2 109 887	20 284 182
Série I	3 489 404	38 025 686	(3 211 461)	–	(3 338 979)	3 338 978	3 505 104	41 808 732
	<u>143 209 783 \$</u>	<u>176 600 712 \$</u>	<u>(39 601 745) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(16 639 526) \$</u>	<u>13 308 430 \$</u>	<u>23 011 121 \$</u>	<u>299 888 775 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 901 827 \$	23 011 121 \$
Ajustements pour les éléments hors trésorerie		
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(4 534 264)	1 329 246
Perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	608 958	80 589
Perte nette réalisée sur les contrats à terme standardisés	191 088	3 015 391
Variation nette de la perte latente (du profit latent) sur les contrats de change à terme	1 961 591	(704 613)
Variation nette de la plus-value latente des placements	(13 885 458)	(12 424 486)
Variation nette de la perte latente (du profit latent) sur les contrats à terme standardisés	938 301	(2 051 497)
Variation nette du profit latent sur les swaps	(38 963)	-
Variation des soldes hors trésorerie		
Diminution du montant à recevoir d'un fonds lié	-	8 914
Augmentation des intérêts et dividendes à recevoir	(803 969)	(3 086 282)
Augmentation du remboursement des charges à recevoir	-	(29 338)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(6 838)	22 204
Diminution des créiteurs et charges à payer	(957)	(80 743)
Augmentation des intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	6 128	1 150 907
Augmentation des frais de gestion à payer	31 009	55 103
Produit de la vente de placements	2 611 919 412	1 592 804 275
Achats de placements	(2 589 403 607)	(1 858 254 627)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>38 884 258</u>	<u>(255 153 836)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	199 279 040	177 086 746
Montant payé au rachat de parts rachetables	(122 100 395)	(39 674 595)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(4 174 084)	(2 057 993)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>73 004 561</u>	<u>135 354 158</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	111 888 819	(119 799 678)
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	244 154	(182 569)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(117 270 469)	2 711 778
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>(5 137 496) \$</u>	<u>(117 270 469) \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie représentés par les éléments suivants :		
Montant à recevoir du courtier	4 405 147 \$	6 859 219 \$
Montant à payer au courtier	(9 542 643)	(124 129 688)
	<u>(5 137 496) \$</u>	<u>(117 270 469) \$</u>
Informations supplémentaires*		
Intérêts payés	12 823 603 \$	5 025 853 \$
Intérêts reçus	34 775 608	18 769 626
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	468 929	242 273

* Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
75 000	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	987 607 \$	1 045 500 \$	0,26
Titres à revenu fixe canadiens				
500 000	Algonquin Power & Utilities Corp. 5,25 %, 18 janv. 2082	500 000	480 099	0,12
1 000 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,113 %, 8 avr. 2027	1 034 450	971 309	0,24
500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,394 %, 15 août 2029	534 015	463 954	0,12
5 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,636 %, 21 avr. 2025	5 421 887	5 497 744	1,37
1 000 000	AltaGas Canada Inc., 3,13 %, 7 avr. 2027	1 000 000	987 980	0,25
2 250 000	AltaGas Canada Inc., 3,15 %, 6 avr. 2026	2 161 123	2 238 615	0,56
2 000 000	AltaGas Canada Inc., 4,26 %, 5 déc. 2028	2 043 900	2 031 440	0,51
10 000 000	AltaGas Ltd., 3,84 %, 15 janv. 2025	9 968 100	9 999 500	2,50
5 000 000	AltaGas Ltd., 4,12 %, 7 avr. 2026	4 827 300	5 028 750	1,25
500 000	AltaGas Ltd., 5,25 %, 11 janv. 2082	500 000	481 935	0,12
500 000	AltaGas Ltd., 8,90 %, 10 nov. 2083	500 000	555 805	0,14
5 000 000	ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10 mars 2026	4 740 550	4 934 550	1,23
3 000 000	AT&T Inc., 4 %, 25 nov. 2025	2 893 890	3 011 610	0,75
8 533 000	Bank of America Corp., 3,515 %, 24 mars 2026	8 457 056	8 533 256	2,13
5 000 000	Banque de Montréal, 1,928 %, 22 juill. 2031	4 453 850	4 881 200	1,22
8 000 000	Banque de Montréal, 2,077 %, 17 juin 2030	7 556 300	7 948 400	1,98
1 000 000	Banque de Montréal, 4,30 %, 26 nov. 2080	941 250	998 340	0,25
1 500 000	Banque de Montréal, 4,537 %, 18 déc. 2028	1 500 000	1 546 905	0,39
2 000 000	Banque de Montréal, 5,039 %, 29 mai 2028	2 000 000	2 088 780	0,52
3 000 000	Bell Canada inc., 2,50 %, 14 mai 2030	2 539 470	2 789 280	0,70
2 000 000	Bell Canada inc. 3,60 %, 29 sept. 2027	1 923 800	2 000 720	0,50
2 500 000	BMW Canada Inc., 4,66 %, 5 avr. 2028	2 499 450	2 575 275	0,64
2 000 000	Bruce Power LP, 4,27 %, 21 déc. 2034	1 999 500	1 986 900	0,50
8 973 000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 déc. 2027	8 971 115	9 269 199	2,31
5 000 000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 juin 2031	4 993 590	5 189 450	1,29
3 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,01 %, 21 juill. 2030	2 785 470	2 975 580	0,74
500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4 %, 28 janv. 2082	500 000	483 545	0,12
2 500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,30 %, 16 janv. 2034	2 501 271	2 613 875	0,65
4 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20 janv. 2033	3 917 080	4 163 800	1,04
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 6,987 %, 28 juill. 2084	1 000 000	1 055 960	0,26
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28 juill. 2082	998 130	1 045 100	0,26
1 700 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,337 %	1 700 000	1 817 351	0,45
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,365 %	1 000 000	1 055 400	0,26
3 000 000	Canadian Natural Resources Ltd., 4,15 %, 15 déc. 2031	2 995 080	3 006 480	0,75
1 500 000	La Société Canadian Tire Ltée, 5,04785 %, 14 sept. 2026	1 500 000	1 500 180	0,37
2 500 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20 déc. 2025	2 500 000	2 544 825	0,64
400 000	Banque canadienne de l'Ouest, 6 %, 30 avr. 2081	400 000	401 572	0,10
2 000 000	Capital Power Corp., 3,147 %, 1 ^{er} oct. 2032	1 641 460	1 816 080	0,45
4 700 000	Capital Power Corp. 5,378 %, 25 janv. 2027	4 720 857	4 866 756	1,21
3 000 000	Capital Power Corp. 8,125 %, 5 juin 2054	3 000 000	3 326 610	0,83

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

Nombre
d'actions ou de
parts/valeur
nominale

Placements détenus (suite)

Coût moyen

Juste valeur

% de la
valeur
liquidative

Titres à revenu fixe canadiens (suite)

3 250 000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,211 %, 28 avril 2025	3 468 474 \$	3 252 113 \$	0,81
3 500 000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,40 %, 5 nov. 2029	3 492 790	3 518 935	0,88
3 000 000	Chartwell, résidences pour retraités, 6 %, 8 déc. 2026	2 997 720	3 119 700	0,78
3 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,03 %, 28 févr. 2031	2 999 880	3 129 900	0,78
7 000 000	Citigroup Inc., 5,07 %, 29 avr. 2028	7 076 550	7 222 110	1,80
2 500 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd., 4 %, 11 avr. 2028	2 499 100	2 522 600	0,63
7 000 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd., 4,80 %, 25 mars 2027	6 998 940	7 180 320	1,79
3 000 000	Cogeco Communications Inc., 2,991 %, 22 sept. 2031	2 544 996	2 779 050	0,69
2 000 000	Cogeco Communications Inc., 6,125 %, 27 févr. 2029	2 000 000	2 063 720	0,51
2 000 000	Fiducie de placement immobilier Crombie, 3,133 %, 12 août 2031	2 000 000	1 850 600	0,46
1 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,211 %, 9 oct. 2030	1 001 885	945 940	0,24
2 295 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,677 %, 26 août 2026	2 412 434	2 298 534	0,57
4 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 4,732 %, 15 janv. 2032	3 999 160	4 050 080	1,01
6 300 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 5,139 %, 29 mars 2030	6 316 042	6 564 348	1,64
2 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 5,244 %, 28 sept. 2029	2 001 405	2 098 920	0,52
3 000 000	Daimler Truck Finance Canada Inc., 4,46 %, 27 sept. 2027	2 989 430	3 060 300	0,76
4 000 000	Dream Summit Industrial LP, 1,82 %, 1 ^{er} avril 2026	3 715 865	3 928 560	0,98
1 500 000	Dream Summit Industrial LP, 2,15 %, 17 sept. 2025	1 383 765	1 485 540	0,37
2 690 000	Enbridge Inc., 2,44 %, 2 juin 2025	2 603 861	2 678 837	0,67
2 000 000	Enbridge Inc., 2,99 %, 3 oct. 2029	1 805 640	1 937 000	0,48
700 000	Enbridge Inc., 3,10 %, 21 sept. 2033	567 364	643 629	0,16
3 000 000	Enbridge Inc., 4,21 %, 22 févr. 2030	2 998 830	3 046 500	0,76
1 000 000	Enbridge Inc., 4,90 %, 26 mai 2028	999 870	1 039 480	0,26
3 300 000	Enbridge Inc. 5,36 %, 26 mai 2033	3 348 733	3 551 427	0,89
982 000	Pipelines Enbridge Inc., 3 %, 10 août 2026	933 479	975 018	0,24
4 000 000	ENMAX Corp., 4,695 %, 9 oct. 2034	4 000 000	4 045 920	1,01
5 000 000	Banque Équitable, 3,92 %, 24 sept. 2026	5 000 000	5 015 150	1,25
5 000 000	Banque Équitable, 3,99 %, 24 mars 2028	4 999 500	5 010 550	1,25
500 000	Exchange Income Corp. 5,25 %, 31 juill. 2028	500 000	562 495	0,14
19 000 000	Federated Co-Operatives Ltd., 3,917 %, 17 juin 2025	18 858 970	19 009 500	4,74
4 500 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23 août 2032	4 524 267	4 636 935	1,16
8 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,279 %, 15 mai 2034	8 000 000	8 367 520	2,09
2 400 000	First Capital Real Estate Investment Trust, 5,455 %, 12 juin 2032	2 400 000	2 520 576	0,63
5 600 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16 sept. 2026	5 326 700	5 519 304	1,38
4 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 4,613 %, 13 sept. 2027	4 000 000	4 045 120	1,01
2 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,441 %, 9 févr. 2029	1 999 860	2 074 640	0,52
1 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10 nov. 2026	1 000 000	1 041 340	0,26
5 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15 sept. 2025	5 087 100	5 101 250	1,27
2 800 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 7 %, 10 févr. 2026	2 878 764	2 893 156	0,72
3 000 000	Fortis Inc., 4,171 %, 9 sept. 2031	3 000 000	3 023 100	0,75
3 025 000	Gibson Energy Inc., 2,45 %, 14 juill. 2025	2 941 834	3 007 183	0,75
1 500 000	Gibson Energy Inc., 2,85 %, 14 juill. 2027	1 361 985	1 471 260	0,37

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

Nombre
d'actions ou de
parts/valeur
nominale

Placements détenus (suite)

Coût moyen

Juste valeur

% de la
valeur
liquidative

Titres à revenu fixe canadiens (suite)

3 500 000	Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17 sept. 2029	3 226 238 \$	3 456 460 \$	0,86
2 000 000	Gibson Energy Inc., 4,45 %, 12 nov. 2031	1 998 920	2 023 480	0,50
400 000	Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22 déc. 2080	400 000	390 212	0,10
1 650 000	Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12 juill. 2033	1 649 373	1 793 699	0,45
2 500 000	Société en commandite Holding FPI Granite, 3,999 %, 4 oct. 2029	2 500 000	2 497 200	0,62
3 000 000	Société en commandite Holding FPI Granite, 4,348 %, 4 oct. 2031	3 000 000	2 995 380	0,75
2 500 000	Fonds de placement immobilier H&R, 5,457 %, 28 févr. 2029	2 500 000	2 610 250	0,65
4 500 000	Honda Canada Finance Inc., 4,636747 %, 4 juin 2027	4 500 000	4 511 430	1,13
15 000 000	Honda Canada Finance Inc., 4,927373 %, 29 juin 2026	15 034 650	15 082 950	3,76
2 500 000	Honda Canada Finance Inc., 5,73 %, 28 sept. 2028	2 500 000	2 678 575	0,67
3 500 000	Husky Midstream LP, 4,10 %, 2 déc. 2029	3 492 965	3 521 455	0,88
3 000 000	Hyundai Capital Canada Inc., 4,489 %, 26 juill. 2027	3 000 000	3 063 090	0,76
1 500 000	Hyundai Capital Canada Inc., 4,583 %, 24 juill. 2029	1 506 012	1 539 405	0,38
1 000 000	Hyundai Capital Canada Inc., 4,813 %, 1 ^{er} févr. 2027	1 000 000	1 025 910	0,26
500 000	Hyundai Capital Canada Inc., 5,565 %, 8 mars 2028	500 000	526 475	0,13
2 000 000	iA Financial Corp Inc., 5,685 %, 20 juin 2033	2 004 229	2 116 300	0,53
1 700 000	Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25 nov. 2031	1 700 000	1 636 165	0,41
2 000 000	Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 1 ^{er} juin 2027	2 028 548	2 016 820	0,50
1 500 000	Inter Pipeline Ltd., 6,59 %, 9 févr. 2034	1 499 415	1 663 470	0,42
1 500 000	Inter Pipeline Ltd., 6,75 %, 12 déc. 2054	1 500 000	1 502 670	0,37
6 000 000	John Deere Financial Inc., 4,63 %, 4 avr. 2029	5 996 240	6 244 740	1,56
250 000	Keyera Corp., 5,95 %, 10 mars 2081	250 000	252 893	0,06
5 000 000	Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16 févr. 2027	4 631 125	4 952 550	1,24
3 000 000	Banque Manuvie du Canada, 3,992 %, 22 févr. 2028	3 000 000	3 039 990	0,76
4 000 000	Banque Manuvie du Canada, 4,546 %, 8 mars 2029	4 000 000	4 132 000	1,03
3 500 000	Société Financière Manuvie, 4,064 %, 6 déc. 2034	3 500 000	3 510 640	0,88
3 500 000	Société Financière Manuvie, 5,054 %, 23 févr. 2034	3 500 000	3 653 650	0,91
1 000 000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	1 000 000	1 041 970	0,26
8 000 000	McDonald's Corp., 4,857 %, 21 mai 2031	8 159 130	8 357 920	2,09
1 000 000	Metro Inc., 3,998 %, 27 nov. 2029	1 000 000	1 014 840	0,25
4 000 000	Metropolitan Life Global Funding I, 5,10785 %, 15 juin 2026	4 000 000	4 033 960	1,01
2 500 000	Mondelez International Inc., 3,25 %, 7 mars 2025	2 417 675	2 499 150	0,62
3 000 000	Mondelez International Inc., 4,625 %, 3 juill. 2031	3 085 200	3 083 880	0,77
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 4 nov. 2026	3 809 569	3 918 760	0,98
3 750 000	Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 3 févr. 2025	3 628 854	3 747 113	0,94
1 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 3 nov. 2025	1 000 000	1 015 520	0,25
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16 août 2032	3 945 965	4 159 520	1,04
4 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2%, 1 ^{er} déc. 2026	3 605 260	3 897 840	0,97
4 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2,80 %, 1 ^{er} juin 2031	3 408 560	3 762 360	0,94
3 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 4,25 % 1 ^{er} juin 2029	2 949 270	3 073 980	0,77
246 000	NOVA Gas Transmission Ltd. 6,30 %, 27 mai 2030	316 110	264 536	0,07
6 420 000	Pembina Pipeline Corp., 3,54 %, 3 févr. 2025	6 299 130	6 419 230	1,60
500 000	Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 11 août 2026	476 089	501 290	0,13

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe canadiens (suite)			
3 100 000	Pembina Pipeline Corp., 4,24 %, 15 juin 2027	3 004 971 \$	3 142 532 \$	0,78
5 000 000	Pembina Pipeline Corp., 5,02 %, 12 janv. 2032	5 176 200	5 247 600	1,31
4 000 000	Pembina Pipeline Corp., 5,22 %, 28 juin 2033	3 998 280	4 231 680	1,06
2 000 000	Penske Truck Leasing Canada Inc., 3,70 %, 1 ^{er} oct. 2027	1 997 740	2 003 100	0,50
500 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,727 %, 30 mars 2027	467 926	510 250	0,13
3 000 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,998 %, 15 mars 2030	2 999 790	3 090 180	0,77
1 500 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 5,304 %, 15 mars 2032	1 499 895	1 556 775	0,39
1 000 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 6,374 %, 30 juin 2029	999 880	1 085 730	0,27
7 000 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 ^{er} août 2028	6 372 026	6 699 560	1,67
2 500 000	Reliance LP, 2,68 %, 1 ^{er} déc. 2027	2 280 383	2 426 600	0,61
8 000 000	Reliance LP, 5,25 %, 15 mai 2031	8 009 200	8 346 960	2,08
2 000 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 4,004 %, 1 ^{er} mars 2028	2 000 000	2 006 160	0,50
2 000 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 4,623 %, 3 oct. 2031	2 000 000	2 008 060	0,50
4 000 000	Rogers Communications Inc., 2,90 %, 9 déc. 2030	3 643 773	3 757 160	0,94
376 000	Rogers Communications Inc., 3,25 %, 1 ^{er} mai 2029	364 558	367 149	0,09
9 100 000	Rogers Communications Inc., 3,65 %, 31 mars 2027	8 668 327	9 110 556	2,27
2 000 000	Rogers Communications Inc., 4,40 %, 2 nov. 2028	1 953 680	2 041 540	0,51
4 000 000	Rogers Communications Inc., 5 %, 17 déc. 2081	3 908 731	4 009 920	1,00
3 000 000	Rogers Communications Inc., 5,65 %, 21 sept. 2026	2 995 590	3 106 950	0,78
1 300 000	Rogers Communications Inc., 6,75 %, 9 nov. 2039	1 461 811	1 512 953	0,38
4 000 000	Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30 juin 2030	3 714 880	3 972 440	0,99
4 000 000	Banque Royale du Canada, 2,94 %, 3 mai 2032	3 823 240	3 937 880	0,98
4 000 000	Banque Royale du Canada, 4 %, 17 oct. 2030	4 000 000	4 039 400	1,01
3 000 000	Banque Royale du Canada, 4,464 %, 17 oct. 2035	3 000 000	3 053 190	0,76
4 000 000	Banque Royale du Canada, 4,829 %, 8 août 2034	3 999 920	4 121 800	1,03
2 000 000	Banque Royale du Canada, 5,096 %, 3 avr. 2034	2 000 000	2 081 060	0,52
1 500 000	Banque Royale du Canada, 6,698 %	1 500 000	1 566 795	0,39
1 300 000	Banque Royale du Canada, 7,408 %	1 300 000	1 398 111	0,35
3 000 000	Saputo Inc., 1,415 %, 19 juin 2026	2 695 620	2 922 180	0,73
1 615 000	Saputo Inc., 3,603 %, 14 août 2025	1 603 911	1 615 872	0,40
2 500 000	Saputo Inc. 5,25 %, 29 nov. 2029	2 565 480	2 648 775	0,66
1 000 000	Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31 mars 2027	1 003 290	978 520	0,24
2 724 000	Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27 févr. 2026	2 815 101	2 717 081	0,68
4 500 000	Sienna Senior Living Inc., 4,436 %, 17 oct. 2029	4 509 266	4 556 385	1,14
327 000	Smart Real Estate Investment Trust, 3,444 %, 28 août 2026	346 090	326 084	0,08
4 000 000	Smart Real Estate Investment Trust, 3,556 %, 6 févr. 2025	4 263 120	3 999 080	1,00
1 400 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 1,74 %, 16 déc. 2025	1 400 000	1 376 942	0,34
3 000 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 5,162 %, 1 ^{er} août 2030	3 000 054	3 104 250	0,77
1 500 000	South Bow Canadian Infrastructure Holdings Ltd., 4,323 %, 1 ^{er} févr. 2030	1 499 970	1 521 465	0,38
2 450 000	South Bow Canadian Infrastructure Holdings Ltd., 4,616 %, 1 ^{er} févr. 2032	2 449 927	2 488 808	0,62

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
2 000 000	South Bow Canadian Infrastructure Holdings Ltd., 4,933 %, 1 ^{er} févr. 2035	1 999 920 \$	2 036 520 \$	0,51
4 200 000	Suncor Énergie inc., 5,60 %, 17 nov. 2025	4 194 372	4 274 466	1,07
4 013 000	TELUS Communications Inc., 8,80 %, 22 sept. 2025	4 236 264	4 156 866	1,04
3 000 000	TELUS Corp., 2,75 %, 8 juill. 2026	2 816 430	2 970 720	0,74
1 000 000	TELUS Corp., 3,15 %, 19 févr. 2030	898 467	963 770	0,24
1 000 000	TELUS Corp., 3,30 %, 2 mai 2029	945 075	980 230	0,24
1 500 000	TELUS Corp., 4,65 %, 13 août 2031	1 498 665	1 535 220	0,38
4 300 000	TELUS Corp., 4,95 %, 18 févr. 2031	4 312 641	4 475 182	1,12
3 000 000	TELUS Corp., 5 %, 13 sept. 2029	3 060 630	3 137 100	0,78
1 000 000	TELUS Corp., 5,10 %, 15 févr. 2034	996 440	1 042 470	0,26
3 000 000	TELUS Corp., 5,25 %, 15 nov. 2032	2 922 000	3 165 390	0,79
3 000 000	TELUS Corp., 5,75 %, 8 sept. 2033	3 005 520	3 263 670	0,81
4 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 3 mai 2032	3 761 320	4 015 000	1,00
10 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,95 %, 1 ^{er} août 2034	9 981 200	10 343 600	2,58
800 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27 juill. 2082	800 000	833 992	0,21
1 300 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,15 %, 14 nov. 2028	1 298 921	1 358 357	0,34
1 000 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17 avr. 2081	1 005 385	904 530	0,23
4 000 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13 janv. 2033	4 000 000	4 171 040	1,04
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,002 %, 31 oct. 2030	5 000 000	5 043 950	1,26
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 1 ^{er} juin 2027	4 917 195	5 080 450	1,27
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,177 %, 9 avr. 2034	5 000 000	5 211 700	1,30
1 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,75 %	1 000 000	999 940	0,25
3 500 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,909 %, 31 janv. 2085	3 500 000	3 490 760	0,87
1 000 000	Toyota Credit Canada Inc., 3,55 %, 4 oct. 2027	999 890	1 001 510	0,25
1 000 000	Toyota Credit Canada Inc., 3,73 %, 2 oct. 2029	999 860	1 000 890	0,25
4 000 000	Toyota Credit Canada Inc., 4,42 %, 28 juin 2027	3 999 320	4 091 080	1,02
3 000 000	Toyota Credit Canada Inc., 4,44 %, 27 juin 2029	3 000 000	3 095 280	0,77
1 800 000	Toyota Credit Canada Inc., 4,52 %, 19 mars 2027	1 799 748	1 841 112	0,46
600 000	Toyota Credit Canada Inc., 5,29 %, 13 juill. 2026	599 850	616 944	0,15
500 000	TransAlta Corp., 7,30 %, 22 oct. 2029	570 000	541 920	0,14
2 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 2,97 %, 9 juin 2031	1 736 200	1 895 180	0,47
4 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 3,30 %, 17 juill. 2025	3 857 400	3 995 720	1,00
2 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 4,35 %, 12 mai 2026	1 957 320	2 022 000	0,50
3 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15 juill. 2030	2 998 800	3 189 000	0,80
5 000 000	Transcanada Trust, 4,65 %, 18 mai 2077	4 604 220	4 967 250	1,24
2 000 000	Transcontinental Inc., 2,28 %, 13 juill. 2026	2 015 725	1 957 080	0,49
2 000 000	Transcontinental Inc., 2,667 %, 3 févr. 2025	1 919 990	1 997 800	0,50
2 700 000	Ventas Canada Finance Ltd., 5,10 %, 5 mars 2029	2 697 759	2 816 775	0,70
500 000	Vidéotron Itée, 3,125 %, 15 janv. 2031	502 813	471 200	0,12
7 000 000	Vidéotron Itée, 3,625 %, 15 juin 2028	6 809 300	6 956 810	1,74
6 000 000	Vidéotron Itée, 4,50 %, 15 janv. 2030	5 849 190	6 085 920	1,52
9 000 000	Vidéotron Itée, 4,65 %, 15 juill. 2029	9 000 006	9 250 830	2,31
1 000 000	Vidéotron Itée, 5,625 %, 15 juin 2025	1 120 000	1 003 650	0,25
2 000 000	VW Credit Canada Inc., 4,21 %, 19 août 2027	1 999 560	2 016 560	0,50

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
5 000 000	VW Credit Canada Inc., 4,906134 %, 19 févr. 2027	5 000 000 \$	5 022 350 \$	1,25
1 500 000	VW Credit Canada Inc., 5,75 %, 21 sept. 2026	1 499 670	1 551 225	0,39
18 000 000	Wells Fargo & Co., 2,568 %, 1 ^{er} mai 2026	17 471 475	17 942 580	4,48
1 000 000	Wolf Midstream Canada LP, 5,95 %, 18 juill. 2033	999 870	1 009 720	0,25
2 000 000	Wolf Midstream Canada LP, 6,40 %, 18 juill. 2029	2 052 500	2 072 940	0,52
2 000 000	Groupe WSP Global Inc., 4,12 %, 12 sept. 2029	2 000 000	2 020 860	0,50
4 000 000	Groupe WSP Global Inc., 4,754 %, 12 sept. 2034	4 010 100	4 069 880	1,02
		<u>672 187 305</u>	<u>691 328 520</u>	<u>172,49</u>
Titres du marché monétaire canadien				
10 000 000	Enbridge Inc. PC, 6 janv. 2025	9 962 500	9 993 571	2,49
15 000 000	Enbridge Inc. PC, 9 janv. 2025	14 943 750	14 985 536	3,74
10 000 000	Enbridge Inc. PC, 21 janv. 2025	9 964 800	9 979 467	2,49
10 000 000	Enbridge Inc. PC, 27 janv. 2025	9 964 500	9 973 375	2,49
4 500 000	ENMAX Corp PC, 8 janv. 2025	4 494 375	4 496 538	1,12
5 000 000	ENMAX Corp PC, 17 janv. 2025	4 983 450	4 991 474	1,25
3 000 000	Nova Scotia Power Inc PC, 6 janv. 2025	2 990 940	2 998 059	0,75
3 000 000	Nova Scotia Power Inc PC, 8 janv. 2025	2 991 180	2 997 567	0,75
3 000 000	Nova Scotia Power Inc PC, 13 janv. 2025	2 995 890	2 996 184	0,75
4 000 000	Nova Scotia Power Inc PC, 21 janv. 2025	3 987 800	3 991 460	1,00
		<u>67 279 185</u>	<u>67 403 231</u>	<u>16,83</u>
Actions privilégiées canadiennes				
10 000	Enbridge Inc., actions privilégiées, 4,376 %	156 200	207 000	0,05
8 500	Enbridge Inc., actions privilégiées, 4,40 %	117 283	163 370	0,04
17 500	Pembina Pipeline Corp., actions privilégiée, 6,814 %	305 781	425 950	0,11
10 000	Power Financial Corp., actions privilégiées, 4,50 %	250 000	190 100	0,05
107 000	La Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées, 3,201 %	2 596 890	2 662 160	0,66
80 000	La Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées, 3,876 %	1 991 200	2 014 400	0,50
		<u>5 417 354</u>	<u>5 662 980</u>	<u>1,41</u>
Titres à revenu fixe américains				
1 500 000	Element Fleet Management Corp., 6,271 %, 26 juin 2026	1 977 225	2 197 535	0,55
700 000	Expedia Group Inc., 2,95 %, 15 mars 2031	880 518	889 101	0,22
3 000 000	JPMorgan Chase & Co., 1,578 %, 22 avr. 2027	3 724 436	4 149 807	1,04
3 000 000	Morgan Stanley, 5,449 %, 20 juill. 2029	4 094 892	4 371 217	1,09
1 000 000	Morgan Stanley Bank NA, 4,952 %, 14 janv. 2028	1 347 300	1 442 439	0,36
500 000	MSCI Inc., 4 %, 15 nov. 2029	685 248	679 896	0,17
1 000 000	Oracle Corp., 1,65 %, 25 mars 2026	1 241 243	1 388 843	0,35
1 000 000	Performance Food Group Inc., 4,25 %, 1 ^{er} août 2029	1 245 650	1 338 733	0,33

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe américains (suite)			
2 000 000	Royalty Pharma PLC, 2,15 %, 2 sept. 2031	2 469 259 \$	2 365 343 \$	0,59
5 000 000	The Goldman Sachs Group Inc., 5,798 %, 10 août 2026	6 866 230	7 243 304	1,81
		<u>24 532 001</u>	<u>26 066 218</u>	<u>6,51</u>
	Total des placements détenus	770 403 452	791 506 449	197,50
Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements vendus à découvert	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe canadiens			
(31 170 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} mars 2026	(29 522 952) \$	(30 224 925) \$	(7,54)
(6 165 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	(5 319 709)	(5 328 100)	(1,33)
(19 249 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	(17 959 147)	(18 937 551)	(4,73)
(55 090 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	(50 845 236)	(52 795 502)	(13,17)
(25 659 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2026	(23 751 844)	(24 886 408)	(6,21)
(12 320 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(11 097 153)	(11 246 805)	(2,81)
(22 421 000)	Obligation d gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2027	(21 163 492)	(21 660 704)	(5,41)
(9 075 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} déc. 2031	(8 148 829)	(8 184 924)	(2,04)
(13 176 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	(12 610 687)	(12 931 849)	(3,23)
(28 435 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	(25 306 614)	(25 876 703)	(6,46)
(272 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} déc. 2051	(212 968)	(208 722)	(0,05)
(17 976 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(16 939 174)	(17 473 571)	(4,36)
(2 190 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2032	(1 962 393)	(2 028 969)	(0,51)
(19 005 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	(18 609 437)	(18 942 664)	(4,73)
(10 077 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2029	(9 655 139)	(9 828 199)	(2,45)
(660 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(645 725)	(640 523)	(0,16)
(18 654 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2027	(18 384 851)	(18 586 846)	(4,64)
(3 980 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 ^{er} juin 2034	(3 915 822)	(3 916 837)	(0,98)
(8 846 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} sept. 2028	(8 740 778)	(8 949 233)	(2,23)
(5 876 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} mars 2028	(5 910 092)	(5 983 413)	(1,49)
(28 825 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} sept. 2029	(29 562 917)	(29 512 765)	(7,36)
(5 220 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 ^{er} août 2026	(5 311 983)	(5 304 355)	(1,32)
(42 060 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 ^{er} mars 2029	(43 003 984)	(43 817 687)	(10,93)
(6 800 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4,50 %, 1 ^{er} nov. 2025	(6 811 650)	(6 883 232)	(1,72)
(35 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(51 272)	(41 586)	(0,01)
		<u>(375 443 848)</u>	<u>(384 192 073)</u>	<u>(95,87)</u>
	Titres à revenu fixe américains			
(950 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 1,625 %, 15 mai 2031	(1 228 880) \$	(1 154 955) \$	(0,29)

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2024

Le Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement alternative constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie principale datée du 20 août 2019, qui peut être modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé à exercer des activités le 9 décembre 2019. Le siège social du Fonds est situé au 40 King Street West, Suite 3402, Toronto (Ontario) M5H 3Y2.

Algonquin Capital Corporation agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le fiduciaire est une société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le fiduciaire agit également à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille (le « gestionnaire ») du Fonds. Le gestionnaire est chargé de la gestion du Fonds. Valeurs mobilières TD Inc. (« VMTDI ») agit à titre de courtier principal et de dépositaire (« courtier principal ») du Fonds.

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherchera à atteindre l'objectif de placement du Fonds en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés à des fins de placement ou de couverture. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles, des titres à revenu fixe d'organismes gouvernementaux ou d'organismes supranationaux, des titres à taux variable, des fiducies, des obligations et des prêts de sociétés, des fonds négociés en bourse (« FNB »), des sociétés en commandite et des actions privilégiées. Le Fonds gère ses positions acheteur et vendeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du marché sur son portefeuille de placements. Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de gagner un revenu supplémentaire. Le Fonds peut également chercher à obtenir une exposition semblable à un placement direct dans des titres à revenu fixe à l'aide de dérivés de crédit et de taux d'intérêt.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des fonds communs de placement soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds communs de placement soient gérés de façon adéquate. Le gestionnaire entend gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit présente une description des dispenses que le Fonds a obtenues relativement aux exigences du Règlement 81-102 ou une description de l'activité d'investissement générale.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

Dispense relative aux placements dans un fonds alternatif :

Pour qu'il puisse réaliser des ventes à découvert de « titres d'État » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense de l'application des dispositions suivantes du Règlement 81-102 :

- i. l'alinéa 2.6.1 1) c) v), qui interdit au Fonds de vendre un titre à découvert si, au moment de la vente à découvert, la valeur marchande globale des titres qu'il a vendus à découvert dépasse 50 % de sa valeur liquidative;
- ii. l'article 2.6.2, qui stipule que le Fonds ne peut pas emprunter de fonds ni vendre de titres à découvert dans le cas où, par suite d'une telle opération, la valeur marchande globale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande globale des titres vendus à découvert par le Fonds excéderait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

1. Mode de présentation :

a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers annuels ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). Le fiduciaire a approuvé la publication des présents états financiers le 25 mars 2025.

b) Base d'évaluation :

Les présents états financiers annuels ont été préparés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères :

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et le revenu connexe, ainsi que les autres actifs et passifs monétaires, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions.

La juste valeur des placements libellés en monnaies étrangères a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et les pertes de change réalisés à la vente de placements sont inclus au poste « Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion » dans les états du résultat global. Les profits de change latents (pertes de change latentes) sur les actifs détenus par le Fonds et les passifs du Fonds sont inclus au poste « Variation nette de la plus-value latente des placements » dans les états du résultat global.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Informations sur les méthodes comptables significatives :

Les paragraphes suivants résument les méthodes comptables significatives du Fonds :

a) Instruments financiers :

i) Classement :

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers et de passifs financiers à la JVRN.

Les placements du Fonds sont gérés et leur performance est évaluée en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont évalués au coût amorti et sont classés comme évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées au prix de rachat et sont considérées comme un montant résiduel.

ii) Comptabilisation et évaluation initiale :

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À compter de cette date, les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts d'opérations sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

iii) Évaluation des placements :

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction conclue à des conditions normales entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré comme actif si des transactions pour l'actif ou le passif sont réalisées à une fréquence suffisante et avec un volume suffisant pour fournir de façon continue des informations sur les cours.

La juste valeur des swaps sur défaillance de crédit est déterminée selon les cours disponibles auprès de services d'évaluation indépendants (par exemple, Bloomberg), et la juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme cotés à la date de présentation de l'information financière, tels qu'ils sont obtenus auprès d'une source indépendante. Les contrats à terme standardisés sont évalués sur la base de la différence entre le prix du contrat à la date de l'opération et le prix de règlement à la date d'évaluation.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables) est fondée sur le cours de clôture des marchés. Le Fonds utilise soit le dernier cours, soit les cours fournis par des services d'évaluation indépendants pour les actifs et passifs financiers lorsque ces cours s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le dernier cours ou le cours fourni ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause de cet actif financier ou de ce passif financier.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

b) Coût des placements :

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille.

c) Coûts d'opérations :

Les commissions et autres coûts d'opérations sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires et aux conseillers, les prélèvements des organismes de réglementation et des bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille sont comptabilisés à titre de charges aux états du résultat global.

d) Autres actifs et passifs financiers :

Les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir du courtier, les intérêts et dividendes à recevoir et les remboursements des charges à recevoir sont classés et évalués au coût amorti. Le montant à payer au courtier, le montant à payer pour les placements achetés, les crédateurs et charges à payer, les intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont classés et évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les 12 mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

- e) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série de parts donnée est établi en calculant la valeur de sa quote-part dans les actifs et les passifs communs à toutes les séries du Fonds, moins les passifs du Fonds attribuables uniquement à cette série. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série. Les produits, les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements et les autres charges sont répartis proportionnellement entre les séries selon l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables relatif de chaque série.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts sont rachetables au gré du porteur à leur valeur liquidative à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminuée de la valeur liquidative par part à la date du rachat.

Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Étant donné les séries de parts actuellement émises, et puisque les différentes séries ne possèdent pas des caractéristiques identiques, les parts rachetables sont classées dans les passifs financiers.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture de l'exercice.

- f) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, est fondée sur l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de l'exercice.

- g) Transactions de placement et comptabilisation des produits :

Les produits d'intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent l'intérêt au taux nominal reçu par le Fonds et ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

Le profit réalisé (la perte réalisée) sur la vente de placements compte tenu des écarts de conversion et la plus-value latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

h) Impôt sur le revenu :

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, qui est payé ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le revenu net qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu pour éviter d'être assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Fonds est assujetti à des retenues d'impôt sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en diminution des produits, aux fins de l'impôt.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds ne disposait d'aucun solde au titre des reports de pertes en capital en avant. Au 31 décembre 2024, le Fonds avait un solde de néant (néant en 2023) au titre des reports de pertes autres qu'en capital en avant.

i) Compensation d'instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers peuvent être compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou des accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

j) Intérêts et frais d'emprunt :

Le Fonds prend des positions acheteur et vendeur et engage des charges d'intérêts et des frais d'emprunt qui sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements du Fonds en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celui-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges courantes.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

k) Souscriptions à recevoir et rachats à payer

Les souscriptions à recevoir correspondent aux montants à recevoir au titre des parts du Fonds pour lesquelles des demandes de souscription ont été reçues et des parts ont été émises avant la fin de l'exercice, mais pour lesquelles la contrepartie n'avait pas été reçue par le Fonds à la clôture de l'exercice.

Les rachats à payer correspondent à des montants à payer pour des parts du Fonds dont les demandes de rachat ont été reçues avant la fin de l'exercice, mais qui n'avaient pas été payés à la fin de l'exercice.

l) Association avec des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle, par exemple dans le cas où les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et où les activités principales sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le gestionnaire du Fonds a établi que ses investissements dans d'autres fonds d'investissement et dans des fonds négociés en bourse sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

m) Modifications futures des méthodes comptables

États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18) :

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, États financiers : Présentation et informations à fournir, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette nouvelle norme introduit les nouvelles exigences clés suivantes.

- Les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges en cinq catégories dans les états du résultat global, à savoir les catégories exploitation, investissement, financement, activités abandonnées et impôt sur le résultat. Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini intitulé « résultat d'exploitation ». La présentation du bénéfice net des entités ne changera pas.
- Les mesures de la performance définies par la direction font l'objet d'une note distincte dans les états financiers.
- Des indications plus précises sont fournies sur la façon de regrouper les informations dans les états financiers.

En outre, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

Le Fonds est encore en train d'évaluer l'incidence de cette nouvelle norme, en particulier en ce qui concerne la structure des états du résultat global du Fonds, le tableau des flux de trésorerie et les informations supplémentaires à fournir à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le Fonds évalue également l'incidence de cette nouvelle norme sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, y compris les éléments entrant dans les catégories portant la mention « autres ».

Modifications du classement et de l'évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7) :

L'IASB a publié des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 en mai 2024. Ces modifications concernent le classement des actifs financiers et la comptabilisation du règlement au moyen d'un système de paiement électronique dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de classement et d'évaluation de l'IFRS 9. L'incidence de ces modifications peut inclure notamment une modification du calendrier de comptabilisation et de décomptabilisation des instruments financiers dans certaines situations où le règlement d'un instrument financier avec un autre prend plus d'une journée. De même, un changement peut être nécessaire pour les entités qui décomptabilisent à la fois les comptes fournisseurs et la trésorerie à la date d'émission du paiement même si le créancier n'a pas encore reçu la trésorerie. Toutefois, un choix de méthode comptable permet de décomptabiliser certains passifs financiers qui sont réglés au moyen d'un système de paiement électronique, pourvu que certains critères soient remplis.

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026. La direction évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme, mais celle-ci ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

3. Montant à payer au courtier et à recevoir du courtier :

Le Fonds a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier afin qu'il gère son compte comme celui d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, de soldes de trésorerie, constitués de montants à payer au courtier et à recevoir du courtier. Les instruments financiers ou les positions de trésorerie servent de garantie pour tout montant à payer au courtier ou pour tout titre vendu, mais non encore acheté, ou titre acheté sur marge. Les titres ou les positions de trésorerie servent également de garantie en cas de défaillance éventuelle du Fonds.

Le Fonds est assujéti au risque de crédit si le courtier n'est pas en mesure de rembourser les soldes dus ou de livrer les titres dont il a la garde. Le Fonds atténue ce risque en ayant recours uniquement à des courtiers approuvés, soit des institutions financières solvables.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

4. Estimations et jugements comptables critiques :

a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective.

Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

b) Évaluation des placements :

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds lors de la préparation des états financiers.

c) Classement et évaluation des placements :

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance en fonction de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision du Fonds de classer ses placements à la JVRN.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

5. Transactions entre parties liées :

a) Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion du Fonds, qui s'accumulent quotidiennement selon le pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds et sont payables le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les frais de gestion mensuels de chaque série de parts correspondent à i) 1/12^e de 1,45 % de la valeur liquidative globale de la série A pour les parts de série A, ii) 1/12^e de 0,50 % de la valeur liquidative globale de la série F Fondateurs pour les parts de série F Fondateurs, et iii) 1/12^e de 0,95 % de la valeur liquidative globale de la série F pour les parts de série F. Les frais de gestion pour les parts de série I et de série I (\$ US) se négocient avec les porteurs de parts, n'excèdent pas 0,95 % par an et sont payables par les porteurs de parts directement au gestionnaire.

Le gestionnaire pourrait accepter de renoncer à une tranche des frais de gestion qu'il aurait normalement le droit de recevoir; un montant correspondant au montant visé par la renonciation est calculé et porté au crédit du compte du porteur de parts pertinent chaque jour ouvrable et est distribué mensuellement, d'abord à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds, puis par remboursement de capital. Toutes ces distributions sont automatiquement investies dans des parts supplémentaires de la série pertinente du Fonds.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 3 428 005 \$ (1 957 427 \$ en 2023). Au 31 décembre 2024, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 207 389 \$ (176 380 \$ en 2023).

b) Charges :

Le Fonds est responsable de tous les coûts engagés dans le cadre de l'organisation et des activités courantes du Fonds, notamment les commissions et frais de courtage, les frais associés aux opérations de prêt de titres et les coûts d'opérations connexes, les impôts et taxes, les honoraires d'audit et honoraires juridiques, les frais liés aux activités du comité d'examen indépendant, les droits de garde et de dépôt, les charges d'intérêts, les charges d'exploitation, frais d'administration et coûts des systèmes, les frais liés aux services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports financiers et autres rapports aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus, aux notices annuelles et aux aperçus des fonds. Les frais de publicité et les frais liés aux programmes de rémunération des courtiers sont payés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, rembourser une partie ou la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou y renoncer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les charges remboursées par le gestionnaire se sont élevées à néant (29 338 \$ en 2023). Au 31 décembre 2024, le remboursement des charges à recevoir du gestionnaire s'élevait à 84 343 \$ (84 343 \$ en 2023).

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

5. Transactions entre parties liées (suite) :

c) Parts détenues par des parties liées :

Au 31 décembre 2024, les administrateurs et les principaux dirigeants du gestionnaire détenaient, directement ou indirectement, 7 916 parts de série I du Fonds (4 171 parts de série I en 2023), et 2 034 parts de série F du Fonds (1 127 parts de série F en 2023).

6. Parts rachetables du Fonds :

a) Émission de parts :

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque part d'une série représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série de parts. Chaque part d'une série confère les mêmes droits qu'à chacune des autres parts de la même série à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements liés au Fonds, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie.

Le Fonds offre présentement des parts des séries suivantes :

Parts de série A : offertes à tous les investisseurs.

Série F Fondateurs : peuvent être achetées jusqu'au moment où la série atteint une valeur liquidative de 50 millions de dollars. Les parts de série F seront offertes pendant cette période aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Parts de série F : offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire engage des frais de placement.

Parts de série I : offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les frais de gestion pour les parts de série I sont payés directement par les porteurs de parts de série I, et non par le Fonds. Les parts de série I sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel.

Parts de série I (\$ US) : offertes au cas par cas aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs qui souhaitent disposer d'une exposition au dollar américain, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les parts de série I (\$ US) sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel. Le cours des parts de série I (\$ US) est calculé et présenté en dollars américains selon le taux de change au moment du calcul de la valeur liquidative. En outre, les coûts et les profits et pertes rattachés aux dérivés utilisés pour couvrir le risque de change des parts de série I (\$ US) incombent en totalité aux parts de série I (\$ US) et se reflètent dans le cours des parts de série I (\$ US).

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Les parts de toute série du Fonds peuvent être achetées au plus tard à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable. Les documents nécessaires et le règlement de la souscription doivent être fournis au gestionnaire dans les deux jours ouvrables de la réception de l'ordre d'achat. Le porteur de parts peut changer une partie ou la totalité des parts d'une série donnée pour des parts d'une autre série du Fonds, dans la mesure où le porteur de parts a le droit de détenir des parts de cette série. L'ordre de changement de série doit être reçu avant 16 h (heure de l'Est) afin qu'il soit traité à la même date.

Le tableau suivant présente les opérations liées aux parts pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

	Parts rachetables au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachats de parts rachetables	Transferts	Réinvestissement des parts	Parts rachetables à la fin de l'exercice
31 décembre 2024						
Série A	163 605	130 300	(22 371)	(61 545)	10 313	220 302
Série F	2 234 612	1 831 639	(747 503)	59 283	206 640	3 584 671
Série FF	205 963	–	(22 829)	–	14 243	197 377
Série I	436 688	–	(431 699)	–	3 480	8 469
31 décembre 2023						
Série A	34 543	157 251	(7 892)	(26 600)	6 303	163 605
Série F	1 164 588	1 259 709	(302 935)	26 045	87 205	2 234 612
Série FF	259 574	–	(61 946)	–	8 335	205 963
Série I	37 136	397 717	(33 159)	–	34 994	436 688

b) Rachat de parts :

Les parts rachetables du Fonds peuvent être rachetées chaque jour au plus tard à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable (chacun, une « date de rachat »). Tout ordre de rachat reçu après 16 h à une date de rachat sera traité lors de la prochaine date de rachat. Le produit des rachats sera versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date de rachat. Le produit du rachat est payé dans la devise dans laquelle la série de parts est libellée.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le gestionnaire ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur une bourse de valeurs, une bourse des options ou sur un marché de contrats à terme où plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres du portefeuille du Fonds ne peuvent être négociés sur toute autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part n'est émise, ni ne peut faire l'objet d'un changement de série.

Afin de protéger les intérêts et participations de la majorité des porteurs de parts du Fonds et de décourager les opérations à court terme inappropriées visant le Fonds, les investisseurs pourraient se voir imposer des frais pour opérations à court terme. Si un investisseur demande le rachat de parts de série A, de série F Fondateurs ou de série F du Fonds dans un délai de 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir, au bénéfice des porteurs de parts restants du Fonds, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

c) Distributions :

Une politique régit les distributions trimestrielles du Fonds selon un taux établi à l'occasion par le gestionnaire. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées à tout moment, au gré du gestionnaire. Le Fonds distribuera également, pour chaque année d'imposition, le revenu net supérieur aux distributions trimestrielles à la fin de chaque année d'imposition (habituellement le 31 décembre) ou à tout autre moment choisi par le gestionnaire. La date de référence pour un dividende ou une distribution correspond à la date d'évaluation précédant la date de paiement. Un jour d'évaluation est un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »).

Le Fonds peut effectuer des distributions en trésorerie ou sous forme de parts de la même série du Fonds ou de bien en nature payables dans des proportions déterminées de temps à autre par le gestionnaire. Le porteur de parts peut choisir de recevoir le paiement en trésorerie par voie de transfert électronique dans son compte bancaire; toutefois, le gestionnaire pourra décider, dans le cas de certaines distributions, de réinvestir automatiquement le paiement en trésorerie dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

d) Informations sur le capital :

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence en matière de capital au titre de la souscription et du rachat de parts. Les opérations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

7. Instruments financiers :

a) Gestion des risques :

L'objectif principal du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherche à atteindre cet objectif en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés aux fins de placement ou de couverture.

En gardant à l'esprit l'objectif de préservation du capital, le gestionnaire emploie une variété de techniques et de méthodes de gestion des risques. Des limites de concentration ont été établies, notamment un seuil maximum pour les titres de créance de qualité inférieure, les titres internationaux et les titres de créance alternatifs, ainsi que pour l'effet de levier du portefeuille, la vente à découvert et l'exposition à un seul émetteur.

b) Gestion des risques liés aux instruments financiers :

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de levier et le risque de marché (y compris le risque lié aux taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement en raison des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et d'informations touchant les marchés et les entreprises à l'égard de titres en particulier détenus par le Fonds. Les risques importants qui concernent le Fonds sont décrits ci-dessous :

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Instruments financiers (suite) :

i) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. Il découle principalement des titres de créance détenus ainsi que des soldes à recevoir du courtier. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états de la situation financière.

Le risque de crédit se concentre dans les placements qu'un Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Le tableau suivant résume les instruments de créance du Fonds par notation, aux 31 décembre 2024 et 2023.

Instruments de créance* par note de crédit	% de la valeur liquidative	
	2024	2023
Notés AAA	-	2
Notés AA	20	69
Notés A	60	62
Notés BBB	121	144
Notés BB	5	5
Notés B	-	1
Non notés	1	1

* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

Les soldes à recevoir des courtiers représentent les comptes sur marge, la garantie en trésorerie pour les titres empruntés et les opérations de vente en attente de règlement. On estime que le risque de crédit lié aux opérations non réglées est faible en raison de la courte période de règlement concernée et de la qualité élevée du crédit des courtiers utilisés.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Instruments financiers (suite) :

La trésorerie du Fonds est détenue auprès du courtier principal, dont les notes étaient les suivantes aux 31 décembre 2024 et 2023 :

Note selon S&P Global	VMTDI
Court terme	A-1
Long terme	A -

Le Fonds a accordé au courtier principal un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque du dépositaire découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes de garde.

ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Pour atténuer ce risque, le Fonds détient suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'autorisera pas les rachats (en partie ou en totalité) à tout moment où le gestionnaire estime, à sa seule appréciation, que les actifs liquides du Fonds sont insuffisants pour financer ces rachats ou que la liquidation des actifs serait préjudiciable au Fonds en général.

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles dans les douze mois.

iii) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en question ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le risque géopolitique est un exemple de facteur qui touche sur tous les titres négociés sur un marché. En plus d'être exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix, comme indiqué ci-dessous, le Fonds est exposé à d'autres risques de marché.

a) Risque lié aux taux d'intérêt :

Le risque lié aux taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Instruments financiers (suite) :

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie investie à des taux d'intérêt à court terme sur le marché est très peu sensible à la variation des taux d'intérêt.

Le Fonds gère activement son exposition aux taux d'intérêt. Le tableau suivant présente les instruments de créance auxquels le Fonds était exposé ainsi que leurs échéances aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que l'incidence qu'aurait eue une augmentation parallèle de 25 points de base de la courbe de rendement (la « sensibilité ») sur l'actif net, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Instruments de créance* par échéance	2024	2023
De 0 à 1 an	(68 304) \$	(200 383) \$
De 1 an à 3 ans	(1 572 071)	(332 629)
De 3 à 5 ans	(783 526)	(1 000 964)
Plus de 5 ans	(484 943)	(1 533 536)
Total	(2 908 843) \$	(3 067 512) \$

* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et l'écart peut être significatif.

b) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque lié aux taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque lié au prix du marché découlant des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Instruments financiers (suite) :

Au 31 décembre 2024, l'incidence estimative d'une augmentation de 1 point de base des écarts de taux des instruments détenus par le Fonds, toutes les autres variables demeurant constantes, était une perte de 209 577 \$ (204 719 \$ en 2023). De plus, au 31 décembre 2024, si les cours sur les bourses canadiennes où se négocient les titres de participation et les actions privilégiées détenus par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 670 848 \$ (697 147 \$ en 2023). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

c) Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Ce risque est lié aux instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux devises.

Le tableau suivant montre l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 31 décembre 2024 et 2023 d'une appréciation de 5 % de la devise respective par rapport à toutes les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes.

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2024						
Dollar US	(26 196 915)	\$ 24 911 263	\$ (1 285 652)	\$ (1 309 846)	\$ 1 245 563	\$ (64 283)
	(26 196 915)	\$ 24 911 263	\$ (1 285 652)	\$ (1 309 846)	\$ 1 245 563	\$ (64 283)
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetable	(6,54)	6,22	(0,32)	(0,33)	0,31	(0,02)

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Instruments financiers (suite) :

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2023						
Dollar US	(19 145 372) \$	18 467 436 \$	(677 936) \$	(957 269) \$	923 372 \$	(33 897) \$
	(19 145 372) \$	18 467 436 \$	(677 936) \$	(957 269) \$	923 372 \$	(33 897) \$
%						
de l'actif net						
attribuable aux porteurs						
de parts rachetables						
	(6,38)	6,15	(0,23)	(0,32)	0,31	(0,01)

Les montants dans le tableau ci-dessus se fondent sur la juste valeur des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie). Les autres actifs financiers et passifs financiers n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Au 31 décembre 2024, si le dollar américain s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ (64 283) \$ ((33 897) \$ en 2023). En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

d) Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'exposition totale, compte non tenu des titres d'État, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aux 31 décembre 2024 et 2023.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Instruments financiers (suite) :

Segment de marché	2024	2023
Services financiers	36 %	45 %
Énergie	23 %	16 %
Services publics	14 %	12 %
Communications	11 %	12 %
Biens de consommation non cyclique	7 %	7 %
Biens de consommation cyclique	5 %	4 %
Industries	3 %	2 %
Technologies	1 %	1 %
Matériaux de base	-	1 %
	100 %	100 %

e) Risque de levier :

Lorsque le Fonds effectue des placements dans des dérivés, emprunte des fonds à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des actions privilégiées, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille, un effet de levier peut être introduit au Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut accroître la volatilité et nuire à la liquidité du Fonds, et pourrait obliger le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

Conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) le montant des fonds empruntés à des fins de placement, ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, à l'exception des instruments dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'exposition brute globale la plus faible et la plus élevée du Fonds était respectivement de 178 % (187 % en 2023) et de 266 % (267% en 2023) de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert de titres à revenu fixe et les emprunts de fonds. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions ou des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié. Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à 300 % (300 % en 2023) de la valeur liquidative du Fonds.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

7. Instruments financiers (suite) :

f) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et des effets défavorables à long terme sur les économies mondiales et les marchés en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur :

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un de trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau suivant résume dans quels niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se situent les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite) :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	1 045 500	\$ –	\$ –	\$ 1 045 500
Titres à revenu fixe	–	717 394 738	–	717 394 738
Titres du marché monétaire	–	67 403 231	–	67 403 231
Actions privilégiées	5 662 980	–	–	5 662 980
Swaps sur défaillance de crédit	–	653 449	–	653 449
Contrats à terme standardisés	865 220	–	–	865 220
	7 573 700	\$ 785 451 418	\$ –	\$ 793 025 118
Passif				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	–	\$ 385 347 028	\$ –	\$ 385 347 028
Contrats de change à terme	–	1 054 526	–	1 054 526
	–	\$ 386 401 554	\$ –	\$ 386 401 554
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	1 006 500	\$ –	\$ –	\$ 1 006 500
Titres à revenu fixe	–	739 547 298	–	739 547 298
Titres du marché monétaire	–	102 619 417	–	102 619 417
Actions privilégiées	5 964 973	–	–	5 964 973
Contrats de change à terme	–	907 064	–	907 064
Contrats à terme standardisés	1 803 521	–	–	1 803 521
	8 774 994	\$ 843 073 779	\$ –	\$ 851 848 773
Passif				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	–	\$ 437 106 395	\$ –	\$ 437 106 395
Options sur contrats à terme standardisés	117 602	–	–	117 602
	117 602	\$ 437 106 395	\$ –	\$ 437 223 997

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

9. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est calculée comme suit :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
31 décembre 2024			
Série A	1 502 008 \$	167 249	8,98 \$
Série F	28 432 621	2 874 610	9,89
Série FF	1 948 067	195 997	9,94
Série I	19 131	61 015	0,31
31 décembre 2023			
Série A	1 056 182 \$	83 479	12,65 \$
Série F	16 339 948	1 669 104	9,79
Série FF	2 109 887	228 747	9,22
Série I	3 505 104	378 652	9,26